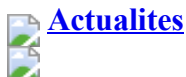


Ce document est au format de votre imprimante,  
cliquez sur l'icône pour lancer l'impression, ou faites un clic droit puis "imprimer".



Communiqué de la Présidence

[Imprimer cette page](#)

## > Communiqué du 28 janvier 2003

Le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie vient d'adopter le lundi 27 janvier 2003 une résolution présentée par la présidence concernant la coopération avec les universités israéliennes et palestiniennes. Cette résolution a été adoptée à une très forte majorité : 39 voix pour, 5 voix contre sur 48 votants.

Certains voudront y voir un recul, d'autres au contraire le refus de revenir sur une motion préalablement votée.

La situation est tout autre. La décision qui vient d'être prise va bien au delà. Non seulement le conseil d'administration a approuvé le communiqué de la présidence du 6 janvier 2003, mais il a fixé, sur proposition de celle-ci ce qui sera sa politique de coopération universitaire dans cette région du monde.

Le conseil d'administration l'a fait en toute indépendance et conformément à ses prérogatives prévues par les statuts de l'université.

L'université Pierre et Marie Curie a devant elle des tâches importantes : rénovation du campus, participation à la construction de l'espace européen d'enseignement et de recherche, structuration de sa composante médicale, élaboration de son prochain contrat de développement.

Notre université a une importante activité de coopération internationale. Elle s'attachera dans ce cadre, et dans la mesure de ses moyens à apporter sa contribution à la paix en renforçant ses coopérations avec les universités israéliennes et palestiniennes et surtout en aidant à l'établissement de coopérations croisées avec les universités israéliennes et palestiniennes. Elle prendra dans les prochaines semaines des initiatives pour aller dans ce sens.

*On Monday 27 January 2003 the Board of Directors of the Université Pierre et Marie Curie adopted a resolution proposed by the Presidency concerning cooperation with Israeli and Palestinian universities. This resolution was carried by a very strong majority: 39 ballots in favour and 5 ballots against, out of 48 voters.*

*Some people see this resolution as a step backward, while others take the opposing view that it represents a refusal to go back on a motion voted previously.*

*The reality is quite different. The decision that has just been taken goes much further. Not only did the Board of Directors approve the communiqué issued by the Presidency on 6th January 2003, it defined, at the proposal of the Presidency, its future policy on cooperation with universities in this part of the world.*

*This was a completely independent step for the Board of Directors, and falls within its prerogatives defined by the University bylaws.*

*The Université Pierre et Marie Curie faces some major tasks: renovating the campus, taking part in the creation of the European teaching and research area, structuring its medical component and designing its next development contract.*

*Our University is very active in the area of international cooperation. In this context and as far as its means allow, it will endeavour to make its contribution to peace by strengthening co-operation with Israeli and Palestinian universities, and above all by helping to establish cross-co-operation programmes with Israeli and Palestinian universities. In the next several weeks it will be taking initiatives in this direction.*

*Paris, 28 January 2003*

*Gilbert BEREZIAT*

*President of the UPMC*

### **> Résolution du 27 janvier 2003**

#### **RESOLUTION SOUMISE PAR LA PRESIDENCE DE L'UPMC A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2003**

Le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) mesure la vague d'émotion soulevée par sa motion du 16 décembre 2002 et par la lecture qui en a été faite. Afin de lever toute ambiguïté et d'éviter toute interprétation erronée de sa position, le conseil d'administration approuve le communiqué de la présidence du 6 janvier 2003.

En particulier le conseil d'administration :

- Affirme son opposition à tout moratoire ou boycott dans les relations entre universités et universitaires.
- Demande que dans le cadre de la préparation de son sixième programme cadre de recherche et développement, le contrat d'association entre l'union européenne et l'état d'Israël soit renégocié pour être étendu à la partie Palestinienne. Ceci permettra de faire bénéficier les formations universitaires israéliennes et palestiniennes des programmes contenus dans l'accord, dans le sens de la déclaration des présidents des dix-sept universités d'Ile-de-France.
- Demande à l'union européenne de veiller au respect par toutes les parties de l'ensemble des clauses du contrat.
- Demande enfin aux laboratoires et aux formations d'enseignement de l'UPMC d'apporter leur concours à la présidence pour la mise en œuvre des projets de coopération croisée avec les universités israéliennes et palestiniennes.

**Cette résolution a été approuvée par 39 voix pour 5 contre 1 abstention et 3 refus de vote**

#### *RESOLUTION SUBMITTED BY THE UPMC PRESIDENCY TO THE BOARD OF DIRECTORS FOR APPROVAL ON 27 JANUARY 2003*

*The Board of Directors of the Université Pierre et Marie Curie (UPMC) is aware of the emotional reaction to its motion of 16 December 2002 and the way it was interpreted. In order to dispel any ambiguity and avoid any erroneous interpretation of its position, the Board of Directors approves the communiqué issued by the Presidency on 6 January 2003.*

*In particular, the Board of Directors:*

*States its opposition to any moratorium or boycott in relations between universities and university teachers.*

*Requests that in the frame of outlining its sixth research and development programme, the association contract between the European Union and the State of Israel be renegotiated to extend the contract to the Palestinian part. In this way the programmes covered in the agreement can be included in Israeli and Palestinian university curricula, in line with the declaration of the Chairmen of the seventeen universities of the Ile-de-France area.*

*Asks the European Union to ensure that all parties comply with all of the clauses of the contract.*

*Lastly, requests the UPMC laboratories and academic programmes to support the Presidency in implementing cross-co-operation projects with Israeli and Palestinian universities.*

***This resolution was approved by 39 votes in favour, 5 against, 1 abstention and 3 refusals to vote.***

#### **> 06.01.2003 - Communiqué de la présidence**

A la demande de plusieurs de ses membres, le conseil d'administration de l'Université Pierre et Marie Curie a examiné le 16 Décembre 2002 la situation universitaire en Palestine. Considérant que les relations universitaires constituent un facteur d'échange qui permet de faire progresser les idées de compréhension mutuelle, il a repoussé toute idée de boycott ou de moratoire dans les relations entre l'Université Pierre et Marie Curie et les universités israéliennes. Il a donné mandat au président pour qu'il prenne contact avec les dirigeants des universités israéliennes et palestiniennes pour développer les coopérations inter-universitaires et œuvrer dans le sens de la paix.

La Présidence de l'université tient à rappeler que l'Université Pierre et Marie Curie condamne fermement les entraves mises aux libertés universitaires et les actes de terrorisme d'où qu'ils viennent. Elle considère que le développement de coopérations universitaires israélo-palestiniennes est un facteur de paix.

La Présidence s'en tiendra au seul mandat qui lui a été confié à savoir l'amplification de la coopération avec les universités israéliennes et les universités palestiniennes.

La Présidence de l'Université Pierre et Marie Curie souhaite donc que, dans le cadre de la préparation du prochain programme cadre de recherche et de développement de l'Union Européenne, et dans le respect des termes de l'accord existant, les actions puissent être étendues à l'entité palestinienne. Elle œuvre dès à présent pour que des projets associant l'UPMC à la fois à des universités israéliennes et à des universités palestiniennes soient élaborés dans les meilleurs délais.

*Communiqué from the Presidency 6 January 2003*

*At the request of several of its members, the Board of the Pierre and Marie Curie University (UPMC) examined on 16th December 2002 the university situation in Palestine. In view of the fact that inter-university relations are a form of exchange that promote mutual understanding, it has rejected any idea of a boycott or a moratorium in relations between the Pierre and Marie Curie University and Israeli universities. It has authorised the President to make contact with the directors of Israeli and Palestinian universities in order to develop inter-university cooperation and work towards peace.*

*The Presidency wishes to underline that the Pierre and Marie Curie University firmly condemns both constraints upon university freedom and terrorist acts of any origin. It considers that the development of Israeli-Palestinian university cooperation is a factor for peace.*

*The Presidency will remain within the limits of the only mandate it has been granted, namely to increase cooperation with Israeli universities and with Palestinian universities.*

*The Presidency of the Pierre and Marie Curie University therefore wishes that, within the context of preparing the next European Union draft research and development programme and while respecting the terms of existing agreements, action may be extended to the Palestinian entity. It is already working so that projects associating the UPMC both with Israeli universities and Palestinian universities may be elaborated as quickly as possible."*

#### **> Journal Libération du 8 janvier 2003 - Interview de Gilbert Béréziat**

Lire [l'article](#) (pdf)



